


Louer une salle ou du matériel

La Ville dispose de plusieurs salles municipales proposées à la location des particuliers et des entreprises.

INFORMATION
CORONAVIRUS
COVID-19

En conséquence de la situation sanitaire, les mesures suivantes s'appliquent sur notre Commune :

- > Toutes les salles municipales sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre,
- > Les locations pour fêtes familiales sont annulées jusqu'à mi-2021.

Retrouvez plus d'information sur le site de la préfecture : <https://www.haute-savoie.gouv.fr> 

La Ville propose aux particuliers et aux entreprises un choix de salles municipales à louer pour leur fête de famille, repas, réunion de travail, etc.

Celles-ci sont néanmoins réservées en priorité aux événements de la Mairie et aux associations de la commune pour leurs activités.

Vous trouverez ici toutes les informations utiles pour effectuer votre demande : liste des salles à disposition, formulaire de réservation en ligne, tarifs.

Vous souhaitez louer une salle ?



La demande de réservation doit parvenir au moins deux mois avant la date souhaitée. Cependant, aucune location de salles n'est possible entre mai et août.

Pour les particuliers, les documents suivants seront à fournir :

- > Au moment de la demande : justificatif de domicile + carte d'identité
- > 1 mois avant : paiement de la location
- > 15 jours avant : attestation d'assurance pour occupation temporaire de locaux (à demander à votre assurance habitation).

Pour les entreprises, les documents suivants seront à fournir :

- > Au moment de la demande : extrait Kbis
- > 1 mois avant : paiement de la location

- > 15 jours avant : attestation d'assurance pour risques locatifs.

Afin de faire face aux nombreuses demandes, les mises à dispositions des salles municipales et du domaine public sont priorisées selon les critères suivants :

1. Événements institutionnels : élections, commémorations...
2. Manifestations organisées par la Ville
3. Associations saint-juliennoises
4. Habitants et entreprises saint-juliennois
5. Extérieurs à la ville (associations, particuliers ou entreprises)

Pour la salle polyvalente du Rhône une commission d'attribution a lieu plusieurs fois par an (février, juin et octobre).

Vous souhaitez louer du matériel ?



De septembre à fin avril, la Ville propose du matériel municipal à la location, sous réserve de disponibilité.

La demande doit être faite via le formulaire au moins 3 semaines à l'avance. Une attestation d'assurance de Responsabilité Civile doit être jointe à la demande pour être traitée.

Une somme forfaitaire de 25,00 € est facturée au minimum.

Matériel	Particulier résident	Entreprise / Associations hors Commune
TABLE	3,00 €	4,00 €
BANC	2,00 €	3,00 €
CHAISE	1,00 €	1,50 €
Grille d'exposition		4,00 €
Barrière Vauban		2,50 €
Urne de prêt		10,00 €
Isoloir		5,00 €
Tente 3 x 3 mètres		30,00 €
Petite scène mobile		300,00 €
Retrait au Service Technique	gratuit	gratuit
Livraison Aller/Retour (Commune uniquement)	50,00 €	50,00 €
Télécharger le formulaire et complétez-le sans l'imprimer!	FORMULAIRE PARTICULIER	FORMULAIRE ENTREPRISE

Vous souhaitez organiser un mariage ?



La ville dispose de 4 salles pouvant accueillir des fêtes familiales type mariages.

A noter qu'en raison d'un trop grand nombre de manifestations, aucune location de salle n'est possible de mai à août.

ARANDE Salle Côté AIN	CERVONNEX Restaurant scolaire	ARANDE Salle du Rhône	Salle des BURGONDES
125 personnes max.	200 personnes max.	250 personnes max.	600 personnes max.
Mise à disposition sous condition : <ul style="list-style-type: none">> Commission d'attribution en février et juin> fin de soirée à 2h00	Mise à disposition sous condition : <ul style="list-style-type: none">> uniquement pour les résidents> traiteur agréé> respect du PMS HACCP pour le nettoyage> fin de soirée 2h00	Mise à disposition sous condition : <ul style="list-style-type: none">> Commission d'attribution en février et juin> SSIAP obligatoire> fin de soirée à 2h00	Mise à disposition sous condition : <ul style="list-style-type: none">> pas de disponibilité le vendredi hors vacances> SSIAP obligatoire> fin de soirée à 2h00
			Fiche technique Salle des Burgondes

Une visite de la salle est possible sur rendez-vous.

Vous organisez une manifestation ?



Retrouvez toutes les informations en cliquant sur le lien suivant :

[l'organisation d'un événement](#)

Formulaire de réservation de salle

Pour réserver une salle, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne ci-dessous au minimum 2 mois avant la date souhaitée. En réponse, un email vous sera envoyé, vous indiquant les modalités pratiques. Ce formulaire est une pré-demande et ne confirme en aucun cas la disponibilité de la salle demandée.

Les heures demandées doivent comprendre le temps d'installation et de rangement.

Merci de préciser dans le dernier champ "PRÉCISIONS SUR VOTRE DEMANDE" :

- > les heures d'ouverture au public / à vos invités,

- › la salle souhaitée à l'Arande (cf. liste des salles) ou les salles si plusieurs salles nécessaires pour votre événement,
- › les autres dates possibles ou si vous avez besoin de plusieurs dates, cela évite de remplir plusieurs formulaire.

Afin d'effectuer votre demande de réservation, remplissez le formulaire ci-dessous :





[Accéder au formulaire en ligne](#)

[ACCÉDEZ AU FORMULAIRE
DE RÉSERVATION DE SALLE
EN LIGNE](#)

Contact

Service Réservation de Salles & Manifestations ARANDE

Aucun accueil physique actuellement
74160 Saint-Julien-en-Genevois

 **Aucun accueil téléphonique actuellement (envoyez un email avec vos coordonnées nous vous contacterons)**
 **Courriel**

Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103
74164 Saint-Julien-en-Genevois

La Mairie vous accueille :
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

Nous contacter :
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/demarches/particulier/louer-une-salle-ou-du-materiel-1077.html>